



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du vendredi 26 janvier 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Maryline MIRAT

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 19 janvier 2024
Date de publication : 2 février 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL Alexandre, CUINET	Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, REBILLARD Jean-Michel, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed,	BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, HERRMANN Nadine
--	--	---

Conseillers absents ayant donné procuration

CHAMPANHET Stéphane donne procuration à MANGIN Isabelle, NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à ANTOINE Patricia, FICHERE Jean-Pascal donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, CRETIN-MAITENAZ Blandine donne procuration à JABOVISTE Philippe, DELAINE Isabelle donne procuration à CUINET Jean-Pierre, CUSSEY Laëtitia donne procuration à ROCHE Paul, GRUET Justine donne procuration à GIROD Isabelle, MUGNIER Christine donne procuration à PECHINOT Jacques, BOUTELOUP Guillaume donne procuration à HERRMANN Nadine

Conseillers absents non représentés

Objet : Cession de terrain à la Société OMNIA REX (Groupe MAJESTIC) - Délibération complémentaire

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Le 24 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé la cession au profit du Groupe MAJESTIC représenté par Monsieur TUPIN, d'une partie de la parcelle BW n° 271 ainsi qu'une partie de domaine public pour une superficie totale d'environ 7550 m², situées rue Béthouart, pour la réalisation d'un cinéma multiplexe à proximité du centre-ville au prix de 48,92 euros HT du m². Le projet de cession a été approuvé par le Conseil Municipal du 29 juin 2020 en actant que l'ensemble des parkings soient pris en charge par la Ville de Dole afin de répondre aux différents besoins en stationnement du secteur.

A ce jour, suite aux avancées techniques du projet, il convient de parfaire les délimitations de l'assiette de terrain cédée à la société OMNIA REX, société appartenant au Groupe MAJESTIC pour leur projet. Ainsi, il a été convenu la cession des parcelles cadastrées BW n° 320 (anciennement cadastrée BW n° 271) d'une superficie de 7328 m², et BW n° 317 d'une superficie de 126 m², soit une emprise foncière totale de 7454 m² pour la réalisation du cinéma multiplexe.

D'autre part, en raison des difficultés rencontrées par la société OMNIA REX à finaliser son projet avec ses interlocuteurs financiers, il convient d'actualiser les clauses de délais de construction définies précédemment et de tenir compte d'un montage financier via un système de crédits baux pour l'acquisition de l'assiette foncière devant accueillir le futur Multiplexe. L'acquisition du Gymnase Bambuck et d'une partie de son terrain sera effectuée par la société OMNIA REX sous la forme d'un crédit classique et fera l'objet d'une délibération complémentaire ultérieure. Ainsi, les parties se sont entendues sur la signature de deux actes authentiques bien distincts.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 26 janvier 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **DE RÉITÉRER** sa décision de cession à la société OMNIA REX ou organisme se substituant, des parcelles BW n° 320 et BW n° 317 pour une surface totale de 7454 m²,
- **DE PRÉCISER** que cette cession sera réalisée moyennant le prix de 48,92 euros HT/m²,
- **DE PRÉCISER** le classement dans le domaine public du reste des parcelles aujourd'hui cadastrées BW n° 318 et BW n° 319 non cédées pour des superficies respectives de 3786 m² et 17 m²,
- **DE PRÉCISER** qu'il est convenu que la réalisation par acte authentique pourra avoir lieu soit au profit de la société OMNIA REX, soit au profit de toute personne morale ou physique ou tout pool de crédits bailleurs que ce dernier se réserve de désigner, mais dans ce cas, il restera solidairement obligé, avec la personne désignée, au paiement du prix et à l'exécution de toutes les charges et conditions stipulées aux présentes sans exception ni réserves,
- **DE PRENDRE ACTE** que l'acquéreur s'engage à terminer le chantier, situation attestée par le dépôt en mairie de Dole de la déclaration d'achèvement et la conformité des travaux, au plus tard vingt-quatre mois après la signature de l'acte de vente,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN

POUR : 35
CONTRE : 0
DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- Groupe MAJESTIC-Monsieur TUPIN-16 rue du Docteur Courvoisier-70000 VESOUL
- Maître Dominique RUEZ-13 rue Macedonio Melloni-39100 DOLE

*Fait à Dole, le 26 janvier 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX



Cession à la société OMNIA REX

